

Le 04 avril 2018, à 20h00, 10 conseillers sont présents, sont excusés les conseillers absents dont 4 ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Maire informe de l'ordre du jour

### 1 Approbation des comptes de gestion et administratifs 2017

En ce qui concerne le fonctionnement, qui précise que la gestion des dépenses a été maîtrisée, quand aux recettes, les produits des services, les impôts et taxes ont dépassé les prévisions alors que les dotations, notamment la dotation de fonctionnement de l'Etat ne couvrent pas l'estimatif prévisionnel.

Suivent les informations sur les programmes d'investissement réalisés dans l'année en informant que les travaux sur la mairie sont terminés et que les subventions sont rentrées.

Le programme éclairage public s'est poursuivi conformément au contrat quinquennal, les lampes existantes finiront par être toutes remplacées par des LED ( diode électroluminescente).

Le programme « Espaces Publics » présentait un gros budget pour peu de réalisation, notamment pour les travaux de mise en sécurité des falaises qui se sont déroulés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Les travaux sur les vestiaires du stade et la fontaine de César sont terminés, les subventions sont appelées. En parallèle, les travaux de restauration du stade de football ont été engagés ainsi que l'aménagement des abords.

Au programme « Voirie », est intégrée l'étude sur la « Traverse du Port », du giratoire jusqu'après le tunnel, les travaux sur le Pont de Sourdilles sont terminés.

Le programme « matériel et mobilier » a permis l'achat du groupe électrogène pour le PCS (Plan Communal de sauvegarde), il a été testé, il est opérationnel. La tondeuse projetée pour le stade est entrée dans le parc du matériel communal. Compte tenu du transfert du réfectoire de l'école à la salle des fêtes dans les loges, il a fallu investir dans du mobilier de restauration.

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2017 sont mis au vote comme suit, le conseil approuve ces comptes à l'unanimité:

Investissement :

réaliser	Dépenses prévues .....	901 120.23 €	Dépenses réalisées	438 796.41 €	Restes à
	329 247.00 €				

réaliser	Recettes prévues .....	901 120.23 €	Recettes réalisées	320 003.90 €	Restes à
	103 000.00 €				

Fonctionnement

	Dépenses prévues .....	1 127 300.00 €	Dépenses réalisées	627 810.28 €
	Recettes prévues .....	1 127 300.00 €	Recettes réalisées	1 110 110.04 €

Affectation des résultats

137 260.25 € sont reportés sur les recettes de fonctionnement de 2018.

### 2 – Vote du Budget 2018 – vote des taux

Le maire présente le principe de calcul de la dotation de fonctionnement de l'Etat qui ajoute à la contribution pour la réduction des dépenses publiques, un écrêtement d'environ 8 000 € par an depuis 2016, se cumulant d'année en année. L'attendu pour 2018 est de 25 000€ alors qu'en 2015, la dotation était encore de 84 800 €.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement ne suffit plus à équilibrer le manque de recettes.

En ce qui concerne les impôts, les bases ont fait augmenter les recettes de 3 000 € par an, pour une baisse de la DGF de 12 000 € par an.

L'assemblée, à l'unanimité, n'est pas disposée à réduire les services, le maire propose de relever les impôts de 2% uniforme aux trois taxes.

Les taux 2018 sont votés comme suit :

Taxe d'habitation : 5.72%

Taxe sur le foncier bâti : 10.16%

Taxe sur le foncier non-bâti : 83.69%.

Les prévisions en dépenses et recettes de fonctionnement sont calculées au plus juste, ce qui permet de libérer un autofinancement en investissement de 283 000.00 €.

Les projets portent sur les études et travaux en cours notamment les remparts, la traverse du Port, la dernière tranche de rénovation de l'éclairage public, la construction d'un hangar aux ateliers pour abriter le matériel qui ne peut pas loger dans les garages, l'aménagement du logement communal, la signalétique à l'intérieur du village, l'achat d'un aspirateur professionnel pour la salle des fêtes, les études en cours du PLU, du Schéma communal d'assainissement et du schéma du pluvial, dossier en attente d'attribution de subvention.

Le budget est donc voté équilibré :

Section de fonctionnement : 976 112.25 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 928 765.51 € en dépenses et en recettes.

### **3 – Tarifs communaux**

Le maire propose de reconduire les tarifs votés en 2017 et qui concernent les droits de place, le service d'enlèvement de déchets avec le camion communal, les redevances d'occupation du domaine public, les concessions au cimetière et columbarium et les locations de salles.

### **4 – CII convention de renouvellement de service**

La commune adhère à un service automatisé d'alerte Le maire rappelle qu'il est utilisé en cas d'urgence et que l'opération fonctionne bien pour un coût peu élevé.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention pour trois ans.

### **5 – Convention SDIS**

Le Maire informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a acquis un logiciel informatique de gestion des points d'eau incendie

Afin de favoriser une gestion collaborative avec les collectivités du département et les sociétés d'affermage, une convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation à titre gratuit est proposée aux partenaires de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

L'utilisation de ce logiciel vise à faciliter et à optimiser les échanges concernant les caractéristiques des Points d'Eau Incendie (PEI) du Département, notamment en ce qui concerne l'indisponibilité ou travaux de certains points d'eau. Les partenaires peuvent alors consulter, mettre à jour, modifier et imprimer les différentes fiches des PEI sur leur territoire de compétence.

Le Maire lève la séance à 23h15.